



Rapporteur : Joseph EL GHARIB
Services : Finances

Objet : Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2026

Le Budget Primitif (BP) 2026 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de **64 085K€** :

➤ **En fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement est équilibré à **42 431K€**.

➤ **En investissement :**

La section d'investissement est équilibrée à **21 654K€**.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 42 431K€.

Elles comprennent des dépenses réelles (38 802K€) et des dépenses dites d'ordre (3 629K€).

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68) : 38 802K€

Chapitre	Inscriptions
	BP en K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 656
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	19 591
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 265
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 014
66 CHARGES FINANCIERES	1 176
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	90
Total Dépenses	38 802

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) 7 656K€

Fonction	Inscriptions en K€
0 - Services généraux	1 841
1 - Sécurité	82
2 – Enseignement, formation professionnelle	1 542
3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	1 365
4 – Santé et action sociale	1 110
5 - Aménagement des territoires et habitat	436

6 - Action économique	131
7 - Environnement	965
8 - Transports	184
Total Chapitre	7 656

- Pour les services généraux, ce poste correspond :

aux dépenses de fonctionnement des services (fournitures administratives et de reprographie, abonnements et cotisations, assurances, dépenses liées aux risques statutaires, versements aux organismes de formation, locations de matériels d'affranchissement et copieurs, les contrats de maintenance et licences logiciels, les abonnements téléphones, internet, l'entretien des locaux et de la flotte automobile,...),
aux dépenses d'entretien de l'espace public (produits d'entretien et contrats de nettoyage de la Ville, les contrats d'abonnement et de consommation des fluides des équipements et des espaces publics,...).

- Pour la sécurité, ces dépenses correspondent :

aux différents contrats de maintenance et de contrôle des appareils de la police municipale (radars pédagogiques, radios, éthylotests, appareils de verbalisation caméras embarquées), aux formations réglementaires des agents et aux achats d'équipements de protection.

- Pour l'enseignement (2) et les transports (8), ces dépenses correspondent :

aux fournitures scolaires, informatiques et matériels pédagogiques, aux produits pharmaceutiques et les honoraires médicaux, aux fournitures, l'alimentation des cantines, les frais de transport pour les activités extérieures et le ramassage scolaire, les frais de séjour, de sorties et de stages, le nettoyage des locaux écoles et gymnases, les contrats de maintenance des équipements, l'entretien et la réparation des matériels de cuisines, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité).

- Pour la culture – jeunesse, ces dépenses correspondent :

à la programmation des spectacles, des expositions d'art (rencontres d'art contemporain,...), concours de jeunes talents, salon CréArt, les manifestations emblématiques et incontournables de la Ville (le forum des associations, les cérémonies officielles, les vœux à la population, la dictée du Maire,...)
pour le sport, aux contrats de maintenance des équipements sportifs et centres de loisirs, à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité), aux achats de fournitures et petits équipements, aux dépenses de transport et d'alimentation pour les activités récréatives, sportives.

- Pour la santé et l'action sociale, ces dépenses correspondent :

aux dépenses de structures de la maison de quartier des Trois-Mâts et de la salle Françoise DOLTO (maintenance, fluides, sécurisation, nettoyage, fournitures pédagogiques, les animations, les ateliers, les sorties, l'aide éducative et les frais d'animation du point écoute), la maison de santé pluriprofessionnelle.

aux fournitures, informatiques et matériels pédagogiques des crèches, aux produits pharmaceutiques, aux fournitures du relais d'assistantes maternelles, à l'alimentation, le nettoyage des locaux, les contrats de maintenance et d'entretien des équipements, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité) et au remboursement des rémunérations du personnel départemental suite à la municipalisation des ex-crèches départementales et le remplacement de ces derniers par du personnel communal au fur et à mesure des vacances de postes.

- Pour l'aménagement des territoires et habitat, ces dépenses correspondent :

aux dépenses de nettoyage, aux travaux d'élagage et d'entretien des espaces verts, à l'entretien des réseaux et la consommation d'éclairage public, aux locations d'outillages et de véhicules spécifiques, à la taxe sur les bureaux, aux impôts fonciers dus sur le patrimoine privé de la Ville.

Le volume des charges à caractère général réalisé en 2025 s'élève à 8 110K€. Le montant budgété en 2026 s'élève à 7 656K€, soit une baisse de 5,6%. Cette baisse est due au travail d'optimisation budgétaire réalisé

par les services qui a permis d'absorber pour partie l'impact de la baisse de la DGF sur le budget de la Ville (-361K€).

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 19 591K€

Ce chapitre comprend les charges relatives à la rémunération des agents titulaires et contractuels ainsi que les cotisations sociales connexes (nouvelle bonification indiciaire, supplément familial, indemnités de résidence, remboursement transport, URSSAF, caisses de retraite, cotisations du centre national de la fonction publique territoriale et du centre de gestion, allocations chômage, ...).

Ce chapitre se trouve fortement impacté par l'augmentation de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL instauré par la loi finances pour 2025. Le volume des dépenses de personnel réalisé en 2025 s'élève à 19 117K€. Pour 2026, il est prévu une augmentation de la masse salariale de 2,5%, qui tient compte notamment des éléments ci-dessous :

- l'augmentation de 3 points du taux contribution employeur à la CNRACL qui sera porté à 37,65 (+ 180K€),
- participation employeur à la complémentaire santé (+ 80K€),
- la progression naturelle des carrières avec le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+ 67K€),
- l'augmentation du SMIC de 1,18% au 1er janvier 2026 (+30K€),
- l'organisation des élections municipales (+25K€),

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014) : 1 265K€

- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 585K€

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui est élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale. En attendant la notification par les services de l'Etat, la contribution prévisionnelle de la Ville pour 2026 est estimée à 585K€, en hausse de 3% par rapport à 2025.

- Reversement stationnement : 530K€

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour sa gestion du stationnement payant sur voirie. La rémunération du délégataire est en hausse 10% et suit de manière proportionnelle l'augmentation des recettes du fait de l'élargissement du périmètre en 2025.

- Autres reversements 150K€

Ils correspondent au reversement d'une contribution au profit d'IDF mobilités dans le cadre de la décentralisation du stationnement payant intervenue au 1^{er} janvier 2018.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 9 014K€

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 6 934K€. Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes.

Libellé	Inscriptions (K€)
CONTRIBUTION SIFUREP, SIGEIF, SIPPEREC	67
CONTRIBUTIONS AU FCCT	6 665
PART.DEP.FONCT.ECOLE NOTRE DAME	192
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	10

Total Résultat	6 934
-----------------------	--------------

A la suite de la création de deux nouvelles entités intercommunales au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud-Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud-Grand Paris.

La contribution prévisionnelle du FCCT 2026 s'élève à 6 665K€, en hausse de 1,5% par rapport à 2025.

Les autres contributions (65548) comprennent principalement les contributions Vélib ainsi que les contributions SIPPEREC – SIGEIF - SIFUREP (67K€).

Les autres contributions obligatoires (6558) sont composées de la participation de la Ville aux frais de scolarité à l'Institut Notre Dame (192K€) et aux communes de Sceaux et Antony (10,3K€).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1 000K€

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 380K€

La Ville verse une subvention d'équilibre qui permet de couvrir les dépenses non financées par des recettes propres (380K€).

AUTRES CHARGES COURANTES DE GESTION : 700K€

Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus pour 280K€, les dépenses informatiques pour 335K€, 5K€ de subventions pour l'installation d'un dispositif d'alarme chez les particuliers, 1K€ de subventions dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, les bourses et prix remis lors des manifestations sportives pour 11,5K€, 60K€ de régularisations comptables (dont 10K€ pour les créances admises en non-valeur et 10K€ pour les créances éteintes), et 2,5K€ pour la prise en charge des frais d'inhumation des indigents.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 1 176K€

Les charges financières correspondent :

- *aux intérêts de la dette qui évoluent de 2% par rapport à 2025 (+ 17K€) du fait de la souscription de deux emprunts de 3M€ afin de permettre la poursuite du projet Faïencerie, dont le financement a été mis à mal suite au contentieux portant sur l'avenant à la cession des terrains Faïencerie à COGEDIM.*
- *aux indemnités de remboursement anticipé de ces deux emprunts +274K€.*

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 10K€

Il s'agit de régularisations comptables demandées par le Comptable public.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 90K€

Il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables 2025 et 2026 pour un montant de 40K€, ainsi que 50K€ de provisions pour risques et charges (contentieux RH).

DÉPENSES D'ORDRE (chapitres 042 et 023) : 3 629K€

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3 629K€. Ces dépenses n'impactent pas la trésorerie. Ce sont des opérations équilibrées avec une contrepartie en recette d'investissement.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 42 431K€

Elles comprennent des recettes réelles (41 978K€) et des recettes dites d'ordre (453K€).

Les recettes réelles : (chapitres 002 - 013 - 70 - 73 - 74 -75 – 76) : 41 978K€

Chapitre	Montant en K€
002 RESULTAT EXERCICE 2025	153
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	350
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 590
73 - IMPOTS ET TAXES	3 025
731 - FISCALITE	26 890
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 399
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 551
76 – PRODUITS FINANCIERS	20
Total général	41 978

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 4 590K€

Les produits des services du domaine et ventes diverses de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.

Le montant total inscrit au titre des produits des services et du domaine tient compte de l'ensemble des activités tarifées qui se répartissent comme suit :

Fonction	Montant en K€
0 - Services généraux	184
1 - Sécurité	562
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 751
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	605
4 - Santé et action sociale	1 064
5 - Aménagement des territoires et habitat	120
8 - Transports	302
Total Résultat	4 590

- La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire, les accueils périscolaires, les études surveillées.

- La fonction **santé et action sociale** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches.

- La fonction **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires et les colonies de vacances et des locations d'équipements sportifs.

- la fonction **sécurité** correspond à l'application du forfait post-stationnement.

- la fonction **transport** correspond au pas de quai et aux droits de terrasse

PRODUIT DE LA FISCALITÉ (chapitre 73 + 731) : 29 915K€

Le produit de fiscalité est estimé comme suit :

Nature	Libellé	Montant en K€
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	24 860
73118	ROLES SUPPLEMENTAIRES	50
73123	TAXE ADD DROITS DE MUTATION	1 600
73141	TAXE SUR L'ELECTRICITE VERSEE PAR SIPPAREC	340
731721	TAXES DE SEJOUR	40
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	2 952
73215	REVERSEMENT DILICO	73
Total Résultat		29 915

La **taxe foncière sur les propriétés bâties** est la principale recette fiscale. Le taux communal reste figé à 28,33%. En attendant la revalorisation forfaitaire des bases fixée par la loi de finances, la Ville a pris en compte dans le calcul des recettes fiscales, le taux d'inflation calculé par l'INSEE en décembre dernier, qui se situe autour de 1% et un dynamisme physique des bases de +0.4%.

Le produit des droits de mutation est évalué en 2026 à 1600K€.

Le produit de **la taxe sur l'électricité** est de 340K€. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

La **taxe de séjour** est estimée à 40K€. Une partie de cette recette est reversée à l'office de tourisme sous forme de subvention.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (**DILICO**), instauré par la loi de finances pour 2025, qui avait impacté le budget de la Ville à hauteur de 244K€ n'est pas reconduit en 2026. Cette même loi de finances prévoit une restitution sur 3 années de cette contribution, plafonnée à 90%.

Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP) :

Ces flux sont composés de **l'attribution de compensation (AC)** et de la compensation part salaires.

Libellé	Montant en K€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	2 952

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 4 399K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Nature	Libellé	Montant en K€
74111	D.G.F.-DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 393
744	FCTVA DEP FONCT	25
74718	DOTATION FRANCE SERVICES	65

74718	AUTRES (SPORT EVASION, ELECTIONS)	34
7473	SUB ETAT (FIPD, ARS, CPTS, CPAM, RECENSEMENT, TITRES SECURISES ...)	117
7473	SUBV CD92 CDDV (CULTURE, SPORTS, SOCIAL)	139
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT/CRECHES COLL	513
7473	SUBVENTIONS - REGION IDF	53
74741	PARTICIP SCOLARITE ENFANTS EPT ET HORS EPT	34
747888	AUTRES (REMBOURSEMENT BABILOU)	40
747888	AUTRES (SUB MANAGER DU COMMERCE)	40
747888	AUTRES (SUB ACC. DE LOISIRS PERISCO ET EXTRASCO	363
747888	AUTRES (SUBVENTIONS MGP)	23
747888	SUBV CAF CRECHE	1 482
74833	COMPENSATIONS FISCALES (EXO SUR TF ET LOCAUX PRO)	65
74888	PARTICIPATION IJS PRISE EN CHARGE REPAS	13
Total		4 399

La DGF connaît une baisse continue depuis 2012, passant de 4 028K€ en 2012 à 1 754K€ en 2025. Pour 2026, le Comité des finances locales a décidé de faire porter la hausse de 300M€ de l'enveloppe de la péréquation (DSR et DSU) sur les communes. Cette décision a un impacte significatif sur les communes contributrices et nous fait perdre 361K€ de DGF, qui passe à 1 393K€ en 2026, soit une baisse de recettes de 20,56%.

A la suite de la municipalisation des crèches départementales intervenue en 2018, le département compense intégralement les dépenses de personnel engagées dans l'année. Ce remboursement diminue chaque année en fonction des vacances de poste et l'intégration des nouveaux recrutés qui s'opère sur le chapitre 012.

En 2026, la ville régularisera l'exercice 2025 relatif à la municipalisation. Le produit attendu est de 300K€.

Par ailleurs, le Département dans le cadre du contrat de développement conclu avec la Ville, le département verse des subventions de fonctionnement à hauteur de :

- 213K€ pour les établissements d'accueil du jeune enfant
- 35K€ pour les activités sportives
- 22K€ pour la coordination gérontologique

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 2 551K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances.

On distingue :

Libellé	Montant en K€
0 - Services généraux	127
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	160
4 - Santé et action sociale	152
5 - Aménagement des territoires et habitat	774
6 - Action économique	640
8 – Transports	698
Total Résultat	2 551

La fonction services généraux correspond aux recettes générées par la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, les colonnes,...) et les opérations comptables.

Les recettes liées à la fonction 4 correspondent aux loyers qui seront perçus dans le cadre de la maison de santé pluriprofessionnelle.

La fonction 5 est composée du produit des locations des immeubles (appartements, commerces et espaces de travail collaboratif).

Les recettes de la fonction transport correspondent au stationnement.

Concernant la fonction action économique, elle concerne la redevance du marché aux comestibles

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 350K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- *aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance),*
- *aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).*

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 453K€

Les recettes sont notamment composées de la quote-part de subvention amortissable, opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement ainsi que de la comptabilisation dès le budget primitif des travaux en régie.

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 3 176 K€. Ce montant, associé au résultat excédentaire 2025 de la section d'investissement, permettra de financer les dépenses de la section d'investissement.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 21 654K€

*Les dépenses réelles (chapitres 16 10, 20, 204, 21, 23,26.) s'élèvent à **20 788K€***

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 8 229K€

Le montant prévisionnel du remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2026 à 8 229K€, dont le remboursement anticipé de deux emprunts de 3M€ contractés en 2025. La contractualisation de ces deux emprunts a été nécessaire afin de permettre la poursuite du projet Faïencerie dont le financement a été mis à mal suite au recours sur la décision du Conseil municipal portant sur l'avenant à la cession des terrains Faïencerie à COGEDIM.

Au 1er janvier 2026, l'encours de la dette s'élève à 39,5M€. Au 31 décembre 2026, cet encours passera à 31,2M€.

La Ville entend rembourser de manière anticipée un troisième emprunt d'un montant de 2M€ en début d'année 2027 qui s'ajoutera au remboursement récurrent de l'emprunt, ramenant ainsi l'encours de la dette à 27M€.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 12 559K€

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 10, 20, 204, 21, 23,26.

Elles correspondent aux grands projets initiés par la Ville et visant à améliorer la qualité du service rendu à la population et accroître le rayonnement de la Commune.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets,*
- Les investissements récurrents,*
- Les fonds de concours versés.*

I. Des projets à hauteur de 9 839K€

On peut citer notamment :

L'achèvement des projets engagés les années antérieures :

- la finalisation des travaux du groupe scolaire de la Faïencerie et aménagement du parc (4 720K€),*
- les travaux d'aménagement et l'acquisition de mobiliers pour la Maison de la santé pluriprofessionnelle (100K€),*

La réalisation de nouveaux projets :

- la création d'une cours oasis à l'école maternelle Fontaine Grelot (500K€),*
- la création de nouvelles cellules commerciales au rez-de-chaussée de la Mairie annexe (420K€),*
- les études et travaux de rénovation énergétique dans les écoles et mise en place du plan canicule (580K€),*
- les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'Agoreine (339K€),*
- les études, les travaux bâtimentaires et de voirie, l'aménagement des espaces publics (1 014K€),*
- le lancement des études pour la réhabilitation du marché aux comestibles (100K€),*

Les acquisitions foncières :

- l'acquisition, en VEFA, d'un local situé avenue du Général Leclerc afin d'y installer une crèche (646K€),*

II. Des investissements récurrents à hauteur de 2 500K€

La mise en accessibilité des bâtiments communaux : la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), engagement contractuel et financier, à réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (Etablissements Recevant du Public (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5M€, soit environ 150K€/an.

Les infrastructures numériques : engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la Ville de Bourg-la-Reine déploie de multiples outils afin, d'une part, de faciliter l'accès des usagers aux services publics et, d'autre part, de dématérialiser ses procédures. Cet engagement s'est concrétisé par l'obtention, dès 2015, du label @ @ @ décerné par l'association Villes Internet. Le budget alloué au développement numérique s'élève à 400K€ chaque année.

Les autres travaux : La Ville alloue également un budget pour le développement de la vidéoprotection, l'entretien et la mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels).

III. Les fonds de concours versés pour le logement social à hauteur de 213K€

La Ville participe au développement de la mixité sociale dans le cadre des obligations imposées par la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU). Afin de remplir les objectifs définis dans le contrat de mixité sociale (CMS) 2023/2025, signé entre la Ville et l'Etat et qui impose 25% de logements sociaux, la Ville participe, à hauteur de 213K€, à la création de logements sociaux, en accompagnant le bailleur social 3F dans son projet de construction d'un immeuble sis 5 avenue Galois.

OPÉRATIONS D'ORDRE (chapitre 041- 021) 866K€

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 866K€. Ces dépenses n'impactent pas la trésorerie. Ce sont des opérations équilibrées avec une contrepartie en recette de fonctionnement.

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 21 654K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024) s'élèvent à 17 612K€

➤ DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 3 421K€

La prévision intègre :

- le FCTVA la récupération de la fraction de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,404%, pour 3 375K€.

- une estimation de la taxe d'aménagement pour 46K€.

➤ SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 5 043K€

Au titre de l'exercice 2026, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

Libellé	Montant en K€
DEPARTEMENTS CDDV 2023-2026 VIDEO PROTECTION	22
PROJET FAIENCERIE	4 032
ATLAS DE LA BIODIVERSITE	35
COURS OASIS MATERNELLE FONTAINE GRELOT RUE DES ROSIERS	350
SUBV MGP COMMERCES	231
REABILITATION CRECHE ROSIERS	300
AUTRES SUBVENTIONS	33
CHANGEMENT LOGICIEL RH	40
TOTAL	5 043

➤ **EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 6K€**

Les mouvements équilibrés représentent 6K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes. Il n'y aura pas de recours à l'emprunt en 2026.

➤ **PRODUIT DE CESSIION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 1 139K€**

Ce montant correspond à la cession d'un immeuble sis rue du Petit Chambord ainsi que la cession de deux fonds de commerce sis 83bis et 94 rue Leclerc.

➤ **IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27) : 4 724K€**

Ce montant correspond au reliquat de cession des terrains à COGEDIM. Montant perçu en février 2026.

➤ **RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (chapitre 001) : 3 279K€**

La section d'investissement de l'exercice 2025 présente un résultat positif de 3 280K€ (contre -2029K€ en 2025).

➤ **OPÉRATIONS D'ORDRE (chapitres 041- 021) 4 042K€**

Les recettes d'ordre s'élèvent à 4 042K€. Ces recettes n'impactent pas la trésorerie. Ce sont des opérations équilibrées avec une contrepartie en dépense de fonctionnement.

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2026 de la Ville tel que décrit ci-dessus.